



Certificat

Certificate

CERTIFICAT DE QUALIFICATION N° K-1720

AFNOR Certification certifie que l'organisme Testeur

LSM FORMATIONS

possède les compétences techniques et l'organisation documentée nécessaires à la certification de qualification suivant le référentiel :

Convention « Testeurs CACES® » Annexe 2 – indice 09

Ce certificat, délivré à l'organisme pour son activité d'évaluation avant l'attribution d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®), est exercée sur et hors des sites suivants :

Siège social et centre de gestion des CACES :

ZAC de la Haute Rive
FR-59553 CUINCY

Centres de déroulement de tests :

11, rue du Four Saint Jacques
FR-60200 COMPIEGNE

Chemin du Fournalet
FR-54700 SORGUES

Ce certificat a pour but de permettre à l'entreprise bénéficiaire de procéder à l'organisation de sessions d'évaluation conformément aux recommandations CNAMTS précisées sur l'annexe au certificat.

Emis le 31/01/2014

Directrice Générale d'AFNOR Certification

F. MÉAUX

Ce document n'est valable que sur présentation de l/des annexe(s) au certificat.

CERTIF 1284.5/ 10-2013 / Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr
AFAQ est une marque déposée.

Annexe au certificat N° K-1720

Emis le 31/01/2014

Ce certificat a pour but de permettre à l'entreprise bénéficiaire de procéder à l'organisation de sessions d'évaluation conformément aux recommandations CNAMTS suivantes :

Sur et hors du site

R 372 modifiée – Toutes catégories des engins de chantier
à compter du 31/01/2014 jusqu'au 31/01/2017

R 383 modifiée – Toutes catégories des grues mobiles
à compter du 31/01/2014 jusqu'au 31/01/2017

R 386 – catégories 1A/1B et 3A/3B des plates-formes élévatrices
mobiles de personnes
à compter du 31/01/2014 jusqu'au 31/01/2017

R 389 – Toutes catégories des chariots automoteurs
de manutention à conducteur porté
à compter du 31/01/2014 jusqu'au 31/01/2017

R 390 – Toutes catégories des grues auxiliaires de chargement de véhicules
à compter du 31/01/2014 jusqu'au 31/01/2017

Hors du site

R 377 modifiée – Toutes catégories des grues à tour
à compter du 31/01/2014 jusqu'au 31/01/2017

L'organisme Testeur détient un registre à jour du personnel habilité pour chaque Recommandation concernée.

Cette annexe ne peut être reproduite sans le document auquel elle se rattache.
CERTIF 1284.5/ 10-2013